

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4481 VENDREDI 7 AVRIL 2023

GOUVERNEMENT

La commission Écofin prend ses marques

Les priorités de la commission Economie et Finances (Ecofin) du gouvernement intègrent désormais l'impératif de la diversification économique et l'accroissement de la production nationale. Il est question d'assurer une substitution intelligente des importations par des produits locaux. La nouvelle orientation de la politique économique produira ses effets au cours des prochains mois.

Page 3



Le premier ministre Sama Lukonde

DIPLOMATIE

Emily Maltman quitte la RDC



Emily Maltman/DR

Arrivée en fin de mandat après sept ans d'un fructueux travail, l'ambassadrice de la Grande-Bretagne en République démocratique du Congo (RDC), Emily Maltman, a été reçue le 5 avril, à la Cité de l'Union africaine, par le président Félix Tshiseke-

di. Cette audience a permis à la diplomate britannique d'échanger avec le président de la République sur tous les aspects liés au partenariat conclu entre la RDC et le Royaume-Uni.

Page 2

INTERVIEW

Pathé Dia : « En travaillant mes matières, je réalise des rencontres »



Pathé Dia présentant la pièce «Chicory», mélange le plus osé de ses collections/Adiac

Le créateur de mode sénégalais, Pathé Dia, a participé au forum Level Up tenu au Sultani River, le 31 mars et le 1^{er} avril, proposant des tenues qui invitaient à « casser les codes ».

Au « *Courrier de Kinshasa* », il a soutenu que ses collections de vêtements patchwork sont tout à l'idée qu'il se fait de la vie qui s'épanouit, se construit au fil des rencontres.

Page 4

ELIMINATOIRES CAN 2023

La Fécofa introduit une réserve sur le match Mauritanie - RDC

L'arbitre Sadok Selmi a pris une série de décisions en défaveur des Léopards lors du match les opposant aux Mourabitoines, jusqu'à l'expulsion de Bakambu pour une faute imaginaire. La Fédération

congolaise de football association (Fécofa) a entendu l'opinion en émettant une réserve auprès de la Confédération africaine de football.

Page 3



Les Léopards de la RDC

ÉDITORIAL

Solidarité

La contribution apportée par les missions d'assistance médicale chinoise en République du Congo est un signe marquant la solidarité croissante entre Brazzaville et Pékin. Cette solidarité est aussi illustrée par la construction des hôpitaux du 31-juillet à Owando, de Loandjili et de Tsié-Tsié à Pointe-Noire sans compter celui de l'Amitié sino-congolaise à Mfilou, dans la capitale.

Liés par un accord de partenariat stratégique, le Congo et la Chine cheminent ensemble pour assurer le bien-être de la population congolaise, notamment en matière de santé. La présence permanente d'une mission médicale chinoise au Congo et l'appui en matériel médical témoignent cette proximité.

La coopération chinoise en matière de médecine a permis le déploiement de nombreuses missions médicales en Afrique et ailleurs. Au Congo, elle est une valeur ajoutée ; le pays ayant fait de l'accès à la santé pour tous une priorité. La construction des hôpitaux généraux dans les douze départements du Congo s'inscrit dans cette dynamique.

Cependant, leur fonctionnement appelle à une réflexion non seulement en matière d'équipement et d'utilisation du personnel, mais aussi et surtout en termes de prise en charge des patients et de disponibilité des médicaments dans les structures sanitaires.

Sous cet aspect, la formation des centaines de jeunes médecins à Cuba et ailleurs qui reviennent au pays depuis plusieurs semaines peut être considérée comme un acquis visant à moderniser le système sanitaire au Congo. Il revient maintenant aux pouvoirs publics de leur offrir les moyens nécessaires afin d'exercer dans les meilleures conditions.

Le Courier de Kinshasa

DIPLOMATIE

Emily Maltman quitte la RDC

Arrivée en fin de mandat, l'ambassadrice de la Grande-Bretagne en République démocratique du Congo (RDC), Emily Maltman, a été reçue le 5 avril à la Cité de l'Union africaine par le chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à qui elle est venue présenter ses civilités avant de quitter le sol congolais.



Emily Maltman/DR

L'audience a permis à la diplomate britannique d'échanger avec le président de la République sur tous les aspects liés au partenariat conclu entre la RDC et le Royaume-Uni. Un partenariat qui, a-t-elle indiqué à la presse, s'est cristallisé autour des enjeux liés au développement de la RDC avec une emphase sur la croissance économique grâce à l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur financement de la Grande-Bretagne.

Le changement climatique, la protection de l'environnement et le développement durable ont également occu-

pé une place de choix dans ce partenariat, a précisé Emily Maltman. L'appui au développement de la Grande-Bretagne au bénéfice de la RDC intervient également dans le domaine des investissements, du commerce, de l'éducation avec un soutien appuyé en faveur de la gratuité de l'enseignement et de la formation des jeunes filles. Quant aux questions de stabilité et de sécurité, la diplomate britannique a laissé entendre que son pays restera aux côtés des Congolais pour la pacification de l'est du pays. «Un Congo stable est bien pour les Congolais, mais aussi pour la ré-

gion», a-t-elle déclaré. Pour elle, l'avenir de la région devrait se fonder sur la stabilité et l'harmonie entre ses différents États.

Emily Maltman s'est, par ailleurs, dite satisfaite de l'excellence des relations diplomatiques entre la RDC et la Grande-Bretagne. Tout en louant la résilience des Congolaises face aux difficultés existentielles, elle s'est félicitée de leur créativité, particulièrement dans le domaine des arts. Un domaine pour lequel elle aimerait voir les deux pays évoluer en synergie à travers un lien culturel étroit et approfondi.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundaka Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNEMENT

La commission Ecofin prend ses marques

Les priorités de la commission Economie et Finances (Ecofin) du gouvernement central intègrent désormais l'impératif de la diversification économique et l'accroissement de la production nationale. Il est question d'assurer une substitution intelligente des importations par des produits locaux.

L'Ecofin a tenu sa toute première réunion sous la conduite de son nouveau président, le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie nationale, Vital Kamerhe. Ce dernier a opté pour des échanges sans tabous avec la nouvelle équipe issue du dernier remaniement gouvernemental. Tous les ministères et institutions concernés, en l'occurrence les Finances, le Plan, le Commerce extérieur, le Portefeuille, l'Industrie, le Budget et la Banque centrale du Congo ont pris une part active aux discussions sur l'orientation de la politique économique au cours des prochains mois.

Si Vital Kamerhe a profité de la rencontre pour réitérer la vocation première de la commission, une structure stratégique pour le gouvernement central, surtout en cette période de fortes perturbations, il a appelé également à une meilleure impulsion de la part de ses



Les membres du gouvernement après la première réunion de la commission ECOFINDR

membres. En plus de l'analyse traditionnelle des dossiers courants soumis par les ministres sectoriels, la commission doit arriver à jouer un rôle plus important en tant que centre de pilotage, unité de suivi rapprochée et cadre d'évaluation de la politique économique telle que définie dans le programme d'actions du gouvernement de la République. Pour lui, en échangeant à travers ce

mécanisme, les membres de la commission peuvent bénéficier des avis éclairés de leurs collègues comme un point de filtrage technique et politique afin d'aboutir à des propositions bien ficelées à transmettre au conseil des ministres.

Et puis, il y a la grande question des priorités de la commission en cette période. Dans les orientations de la présidence, il y a les points

essentiels de l'impératif de la diversification économique et l'accroissement de la production locale qui sont repris comme priorités. L'objectif est d'arriver à assurer une substitution intelligente des importations par des produits locaux. Une manière, a-t-il insisté, d'aider le pays à moins s'exposer aux chocs exogènes et d'assurer la souveraineté alimentaire. Sur ce dernier point, il faut rappeler

que le Bureau de coordination humanitaire des Nations unies, après discussion avec le gouvernement, a estimé à 2,25 milliards de dollars américains le montant nécessaire pour venir en aide à quelque dix millions de Congolais en 2023. Par ailleurs, la stabilité des prix intérieurs et la protection du pouvoir d'achat contre les aléas conjoncturels ne peuvent être négligées. Vital Kamerhe a demandé une attention particulière au climat des affaires par une meilleure incitation du secteur privé à investir. Il a suggéré une accélération de la réforme fiscale pour alléger le fardeau du secteur privé. Pour lui, un élargissement de la commission est indispensable à certains départements importants pour l'effort de production comme les mines, l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Laurent Essolomwa

ELIMINATOIRES CAN 2023

La Fécofa introduit une réserve sur le match Mauritanie - RDC

L'arbitre Sadok Selmi a pris une série de décisions en dévafeur des Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) lors du match les opposant aux Mourabitounes de la Mauritanie, jusqu'à l'expulsion de Cédric Bakambu pour une faute imaginaire. La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a donc entendu l'opinion en émettant une réserve auprès de la Confédération africaine de football (CAF).

La réserve de la Fécofa porte sur certaines décisions arbitrales lors du match entre les Léopards et les Mourabitounes, dans le cadre de la 4e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Côte d'Ivoire 2023.

Le communiqué de la Fécofa stipule : « A la suite des événements liés au match Mauritanie vs RDC du 28 mars au stade de la capitale à Nouakchott, la Fédération congolaise de football association informe l'opinion qu'elle a pris toutes les mesures utiles. La procédure idoine en la matière a été effectuée, dans le respect des délais légaux, introduite auprès de la CAF et nous attendons la suite qui en sera réservée ». Le communiqué ajoute : « La Fédération congolaise de football association tient à rassurer les fans et supporters des Léopards et toute la commu-

nauté sur sa volonté et sa détermination pour défendre les droits de l'équipe et nos joueurs, dans le respect des règles internationales et les compétitions organisées sous l'égide de la Confédération africaine de football ».

La Fécofa a donc introduit une réserve selon l'attente de l'opinion sportive nationale. En effet, l'on se souvient qu'au cours de cette rencontre, l'arbitre tunisien Sadok Selmi a pris des décisions surprenantes contre la sélection congolaise, fermant les yeux devant l'acte antisportif du gardien de but mauritanien contre Bakambu lorsque ce dernier ouvrait le score. Mais, il s'en est sorti avec simplement un carton jaune. Le clou des bavures de Sadok Selmi a sans doute été l'expulsion de Bakambu pour une faute imaginaire sur le gardien de but mauritanien qui, pourtant, réceptionnait le ballon avec les mains sur



Les Léopards de la RDC

une remise volontaire de son défenseur.

C'est avec un mental d'acier que les Léopards s'étaient sortis avec un résultat d'un but partout, leur permettant de se relancer dans ces éliminatoires avec quatre

points, en deux matches de la trêve internationale. Les deux premières journées de la RDC avaient été catastrophiques avec deux défaites à domicile à Kinshasa contre le Gabon, et à Khartoum contre le Soudan. L'on

attend donc voir l'issue de la réserve introduite par la Fécofa qui vise surtout l'annulation du carton rouge de Bakambu, afin d'être éligible pour la prochaine trêve internationale prévue en juin prochain.

Martin Engimo

INTERVIEW

Pathé Dia : « En travaillant mes matières, je réalise des rencontres »

Le créateur de mode sénégalais, Pathé Dia, a participé au forum Level Up tenu au Sultani River, le 31 mars et 1er avril, proposant des tenues qui invitaient à « casser les codes ». Parlant de ses collections dans cette interview exclusive avec Le Courrier de Kinshasa, il soutient que ses collections de vêtements patchwork sont tout à l'idée qu'il se fait de la vie qui s'épanouit, se construit au fil des rencontres.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : En majorité, la Collection By Pathé est constituée de vêtements patchwork. Est-ce là votre identité ?

Pathé Dia (P.D.) : C'est la vie qui est comme cela, elle est faite de rencontres. De la même manière que les gens se rencontrent, les matières aussi doivent se rencontrer : les couleurs, les enduits, les textures, on en ressort quelque chose. Cela relève une passion, des envies, un travail, un savoir-faire et une démarche qui peut être aussi écologique parce que rien ne se jette, tout se récupère

L.C.K. : Qui donc se cache derrière By Pathé ?

P.D. : By Pathé, c'est moi-même. Je suis Pathé Dia, designer du Sénégal. Je suis venu au Level Up avec ma marque de vêtements car c'est une bonne initiative. En travaillant mes matières, je réalise des rencontres. Et, ici, ce qui vous a attiré, c'est peut-être l'effet visuel qu'a produit sur vous l'assemblage des couleurs, vous a donné l'envie de toucher et de découvrir. Nous en sommes à discuter, et moi à me révéler. Généralement, on se révèle à travers le travail, les choses qui nous touchent. Un pont a été établi entre ce que vous avez vu de ce que je fais et que vous avez apprécié du regard, puis touché. Vous m'avez tendu le dictaphone, c'est cela que représentent mes collections.

L.C.K. : Comment déclinez-vous vos tenues, sont-elles pour hommes ou pour femmes ?

P.D. : C'est pour hommes et pour femmes, aussi. Ce qui m'a donné



Pathé Dia présentant la pièce «Chicory», mélange le plus osé de ses collections/Adiac

envie de venir au Level Up, c'est parce que l'initiative veut que l'Afrique s'habille par elle-même. De toutes mes offres, il n'y a aucun habit conçu, designé en France ou fabriqué en Chine ou ailleurs. Ils ont été pensés pour les Africains en tenant compte des contingences sociales, religieuses, morphologiques, etc. Nous avons un marché, une demande, une offre à y faire, c'est à nous de nous prendre en charge, moduler notre offre. Et, de nous adapter en fonction des matières, du prix, des silhouettes, des événements, nos envies, nos femmes, notre histoire, nos

perspectives, etc. C'est tout ce mix qui revient toujours dans mes collections car je pense à qui pense quoi ? J'essaie d'associer et de fusionner tout cela pour en faire quelque chose. Ce sont des ingrédients que j'utilise, j'associe.

L.C.K. : En tenant compte des contingences évoquées, quelle offre faites-vous ?

P.D. : J'offre des produits prêt-à-porter qui font habiller, chic, des vêtements classiques, casual, pour toutes sortes d'événements. Les manifestations traditionnelles lorsqu'on reçoit, les

sorties, quand on veut être distingué. La pièce que l'on porte doit être adaptée à l'événement, au lieu, à qui nous allons rencontrer, ce dont on a envie, se faire plaisir, faire plaisir aux autres. Il faut faire parler le vêtement, l'interroger et il vous répond.

L.C.K. : C'est quoi la grande tendance du moment ?

P.D. : La grande tendance du moment, au niveau des couleurs, ce sont les couleurs pastel qui sont mises en avant. Dans mes collections, je fais une fusion de couleurs, sans être trop attaché aux tendances, je garde une marge de liberté. Nous sommes différents par nos ADN, nos envies, notre histoire, etc. C'est bien qu'il y ait des tendances au niveau de la structure du vêtement mais après, il faut savoir se faire plaisir. Je peux associer une pièce futuriste à un vintage des années 1920. C'est cela qui crée notre identité, il ne faut pas vouloir ressembler à tout le monde. Il faut sortir de sa zone de confort, ici il y a beaucoup de couleurs, cela me parle, c'est mon univers. Chez nous, plusieurs gens sont toujours habillés en tenues sombres, mon combat c'est de les faire sortir de leur zone de confort. Toutes les couleurs qui existent sont à mettre, il faut les explorer.

L.C.K. : Les robes semblent constituer le plus fort de votre travail ...

P.D. : Les robes oui, mais je fais des pantalons aussi. Pour cette exposition, nous avons fait une sélection de pièces qui soit assez éclectique. Mais, si vous venez au Sénégal, vous verrez que nous réalisons toutes les références mode. Des vêtements tradition-

nels de chez nous, des tenues occidentales plus pratiques : pantalons, chemises, vestes, robes, cravates, nœuds de papillon, parce que nous voulons tout explorer dans notre domaine, la démarche c'est proposer une offre complète sur toutes les références mode.

L.C.K. : Quelle est votre pièce la plus osée ?

P.D. : C'est la pièce « Chicory », c'est d'ailleurs, je pense, celle qui vous a attirée. Elle est magnifique : j'y ai fait un patchwork de wax. Dès l'instant que je l'ai constituée, ce n'est plus un tissu, mais une reconstitution de tissus parce que l'on peut compter des centaines d'étoffes sur un vêtement et chaque pièce est différente. C'est particulier et majestueux.

L.C.K. : Quelles sont les tailles dont vous réalisez les meilleures ventes ?

P.D. : En général, les Africaines ont une morphologie semblable, c'est notre cible principale, mais cela ne nous empêche pas de vendre à d'autres prospects. Le côté pratique, c'est que certains modèles sont en taille unique. Il y a celui de la collection Patch mei fucan avec le Kimo dress. Dans la structure du vêtement, il n'y a pas d'épaules, pas de poitrine, juste un élastique au niveau de la taille et il y a la longueur pour que cette tenue aille à tout le monde. Elle peut, au besoin, se mettre avec une ceinture mais c'est une taille unique : one size fits all.

Propos recueillis par Nioni Masela

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

DISCRIMINATIONS RACIALES

Les Nations unies mettent en garde la Tunisie

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a lancé, le 4 avril, à Genève en Suisse un avertissement « solennel » aux autorités tunisiennes pour faire cesser les « discours de haine raciste », en particulier envers les ressortissants d'Afrique subsaharienne.

Agissant dans le cadre d'une procédure d'alerte précoce et d'action urgente, des experts indépendants onusiens ont demandé aux plus hautes autorités tunisiennes de s'abstenir de tout discours qui contribue à « la haine à caractère raciste et à la discrimination raciale à l'encontre des migrants provenant de pays africains du Sud du Sahara ». Le Comité est « profondément préoccupé » par le fait que cette vague de discours de haine et de stigmatisation a entraîné des actes de violence contre ces migrants, mais aussi des citoyens tunisiens noirs. Il s'agit notamment des agressions physiques et des expulsions de leur domicile et de leur travail. Ce Comité est alarmé par les informations faisant état de nombreuses arrestations arbitraires de ces migrants, dont des femmes, des enfants et des étudiants menés par les forces de l'ordre dans le cadre de la campagne intitulée « Renforcement du tissu sécuritaire et réduction du phénomène de séjour irrégulier en Tunisie, sans toutes les garanties procédurales ».

D'une manière générale, le Comité s'est vivement inquiété par une recrudescence des discours de haine raciale ou xénophobe en Tunisie à l'encontre des migrants des pays subsahariens, sur les réseaux sociaux et certains autres médias, y compris les discours de haine raciste tenus par des personnalités privées et des partis politiques, après les propos tenus le 21 février dernier par le chef de l'Etat tunisien.

A l'issue d'une réunion du Conseil national de sécurité tenue le 21 février dernier, le président tunisien, Kais Saïed, avait estimé dans un discours que « des mesures urgentes »

étaient nécessaires « contre l'immigration clandestine de ressortissants de l'Afrique subsaharienne », parlant notamment de « hordes de migrants clandestins » dont la venue relevait d'une « entreprise criminelle ourdie à l'orée de ce siècle pour changer la composition démographique de la Tunisie ».

Selon le Comité, de tels propos, qui seraient à l'origine de « violences, de crimes et d'actes inacceptables », vont à l'encontre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour les experts onusiens, de tels propos sont contraires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dont il a pour mission de surveiller le respect par les parties prenantes.

Ponts aériens pour rapatrier des ressortissants

Face à la violence qui a suivi les propos du chef de l'Etat tunisien, des centaines de migrants originaires de pays tels que la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée et le Sénégal ont décidé de retourner dans leur pays d'origine. De nombreux autres migrants et réfugiés du Sud du Sahara ont été expulsés de force de leurs maisons ou ont perdu leur emploi. Ils ont donc cherché protection et assistance auprès de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés. Selon le Comité, le nombre de détentions arbitraires de migrants originaires du Sud du Sahara a également augmenté de « manière significative » dans tout le pays depuis le début du mois de février.

Le Comité a demandé à la Tunisie de cesser immédiatement les arrestations et les déten-

tions collectives de ces migrants, de libérer ceux qui sont détenus arbitrairement et de permettre à ceux qui choisissent de demander l'asile de le faire. Il a également demandé à la Tunisie d'enquêter sur les cas de migrants ayant été renvoyés sans preuves de leur emploi ou de leur logement, et prendre les mesures aux fins de leur réhabilitation.

Selon les experts indépendants des Nations unies, beaucoup de migrants sont toujours détenus, y compris dans le centre de détention administrative de Ouardia, où ils y sont depuis plus de 18 mois. Le comité demande, en outre, en urgence aux autorités de l'Etat partie de condamner publiquement et de se distancier de discours de haine raciste de la part d'acteurs politiques, de figures publiques et privées, de médias et d'autres acteurs privés. Il s'agit ainsi de combattre les discours haineux à l'encontre d'Africains noirs, les violences xénophobes et racistes visant surtout les Africains sub-sahariens et les citoyens tunisiens noirs. A noter que la procédure d'alerte précoce et d'action urgente du CERD vise principalement à examiner les situations susceptibles de dégénérer en conflits afin de prendre les mesures préventives appropriées pour éviter des violations à grande échelle des droits de l'homme, en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. C'est dans ce contexte que les experts indépendants onusiens invitent urgemment les autorités tunisiennes à initier un dialogue national inclusif sur la question du racisme et de la discrimination raciale aux fins d'en élaborer une stratégie nationale effective de lutte.

Yvette Reine Nzaba

AFRIQUE CENTRALE

Augmentation des réserves en devises de 43%

Les réserves de change de la zone Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) ont bondi de 43% au 31 janvier 2023, en glissement annuel, passant de 4690 milliards de francs CFA (7,1 milliards d'euros) à 6771,3 milliards de francs CFA (10,3 milliards d'euros).

Les réserves permettent de couvrir les importations des pays de la zone Cémac pendant 3,9 mois. Cette performance s'explique par la hausse des cours du baril de pétrole brut, les efforts de rapatriement des recettes d'exportation et la forte hausse des rétrocessions des devises par les banques primaires, pour le compte de leur clientèle du secteur extractif autorisée à détenir des comptes en devises.

En effet, une nouvelle réglementation de change, entrée en vigueur depuis janvier 2022, a permis une hausse de 557 milliards FCFA du volume de rétrocession de devises à la banque centrale. Les fonds rapatriés par les entreprises du secteur extractif ont été logés dans près de 500 comptes séquestres autorisés par la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Cette tendance haussière devrait se poursuivre en 2023.

Compte tenu du poids du secteur extractif dans la Cémac et de la hausse considérable des cours du baril de pétrole brut, l'institut d'émission monétaire anticipe sur une hausse plus importante des rétrocessions de ce secteur; ce qui devrait gonfler de 11,5% le volume de réserves de change d'ici la fin de cette année. La zone Cémac (Gabon, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Congo et Guinée équatoriale) partage le franc CFA comme monnaie locale et ses réserves en devises et en or sont déposées à la Banque des Etats de l'Afrique centrale, basée à Yaoundé.

Noël Ndong

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRME)AMI N° 009/MPSIR/UCP-PRODIVAC 2023 pour le Recrutement d'une firme chargée
du renforcement des capacités des femmes en gestion, contractualisation, éducation financière et leadership

Secteur : Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet : P-CG-A0-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services de renforcement des capacités des femmes en gestion, contractualisation, éducation financière et leadership.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement le renforcement de capacités managériales des femmes des micros, petites et moyennes entreprises agricoles (MPMEA), groupements et coopératives pour mieux gérer leurs affaires en vue d'augmenter leur productivité et leur résilience. De manière spécifique, il s'agit de : (i) actualiser les besoins en formations (entre autres, en éducation financière, leadership, contractualisation, gestion, etc...) des femmes des MPMEA, groupements et coopératives déjà identifiés dans l'étude concernant les besoins spécifiques des femmes entrepreneurs ; (ii) élaborer les contenus, les supports pédagogiques et didactiques desdites formations ; (iii) faire valider les supports pédagogiques et didactiques par le projet et le ministère en charge de la promotion de la femme ; (iv) élaborer le plan de formation de ces MPMEA, groupements et coopératives en collaboration avec le ministère en charge de la promotion de la femme ; (vi) concevoir et faire valider

par le projet et le ministère, un plan et des outils de suivi-évaluation qui seront utilisés par le Ministère en charge de la promotion de la femme pendant et après la formation et (vii) réaliser la formation de 3 000 femmes. La durée d'exécution de la mission est d'une (1) année, renouvelable pendant trois ans, après une évaluation jugée satisfaisante de l'année antérieure.

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les Consultants-firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants-firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du PRODIVAC de le retenir sur la liste restreinte

4. Les consultants-firmes intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse

mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivants : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

5. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 25 avril 2023 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N°009-/MPSIR/UCP-PRODIVAC 2023 : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT-FIRME CHARGÉ DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES EN GESTION, CONTRACTUALISATION, EDUCATION FINANCIERE ET LEADERSHIP », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur pi du PRODIVAC

Villa Maison Blanche, derrière l'Ambassade des USA, Brazzaville-Congo

Tél : (242) 06 568 01 12 / 06 612 76 84 / 06 858 92 75

E-mails : prodivaccongo@gmail.com

/ pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 06 avril 2023

Le Coordonnateur du PRODIVAC, p.i

Signé

Marcel Dieudonné NZEMBA



ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Anatole Collinet Makosso élu membre associé

Dix-sept ans après Henri Lopes en mars 2006, Anatole Collinet Makosso, Premier ministre et chef du gouvernement du Congo, a été élu membre associé de l'Académie des sciences d'outre-mer, depuis le 17 février dernier, en tant que magistrat, enseignant chercheur à l'Université Marien-Ngouabi, écrivain. Il devient le deuxième Congolais à intégrer cet établissement public français.

Pour sa double carrière politique et juridique, Anatole Collinet Makosso, au titre de membre associé de l'Académie des sciences d'outre-mer, rejoint le cercle des académiciens de cet établissement à caractère administratif créé pour être à l'écoute du monde, en contribuant au progrès des connaissances scientifiques des pays et continents au-delà des mers. La date de son installation solennelle au sein de cette structure sera communiquée ultérieurement.

Le nouvel élu est entré à l'École nationale d'administration et de la magistrature en 2000. En 2007, il effectue un troisième cycle en relations internationales à Paris, en France. Trois ans plus tard, il soutient une thèse de doctorat en droit internatio-

nal pénal à l'Université Panthéon-Paris II.

Directeur de cabinet de l'épouse du chef de l'État, Antoinette Sassou N'Guesso, il est nommé conseiller technique du président de la République du Congo en 1998 et jusqu'en 2011. Il devient ensuite substitut du procureur de la République, près du Tribunal de grande instance de Brazzaville de 2003 à 2011.

En parallèle, en tant que maître assistant Cames, il exerce comme enseignant chercheur à l'Université Marien-Ngouabi en 2010.

Il est nommé par la suite ministre de la Jeunesse et de l'Instruction civique en 2011 et jusqu'à 2016, puis devient ministre de l'Enseignement primaire et secondaire dans les gouvernements Mouamba I et II de 2016 à 2021,

avant de poursuivre comme Premier ministre et chef du gouvernement du Congo, depuis le 12 mai 2021.

À la tête de ce nouveau gouvernement, en application du projet du chef de l'État, il a accepté la mission de relever plusieurs défis socioéconomiques, notamment concernant la dette publique (87 % du produit intérieur brut avant la crise de la covid-19) et les négociations avec le Fonds monétaire international. Il effectue un léger remaniement le 24 septembre 2022.

À propos de l'Académie des sciences d'outre-mer, notons qu'elle a fêté ses 100 ans en 2022. Depuis sa fondation en 1922, elle est le témoin de son époque et a joué pleinement le rôle que ses fondateurs lui ont assigné.

Marie Alfred Ngoma



Anatole Collinet Makosso/Marie Alfred Ngoma

LUTTE CONTRE L'INFERTILITÉ ET LA STÉRILITÉ

L'OMS demande l'accroissement de l'accès aux soins de qualité

Inquiète de la recrudescence des cas d'infécondité et d'infertilité dans le monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié, le 5 avril, un rapport sur la question. L'expertise souligne que dans le monde, une personne sur six est touchée par l'infertilité, soit 17,5 % de la population adulte.

Le document de l'institution onusienne donne un aperçu de la prévalence mondiale et régionale de l'infertilité en analysant l'ensemble des études pertinentes de 1990 à 2021, tout en tenant compte des différentes approches utilisées en matière d'estimations.

« Un grand nombre de personnes est touché par l'infertilité au cours de leur vie. La question concerne environ 17,5 % de la population adulte. Et, une personne sur six dans le monde en souffre. Il est donc urgent d'accroître l'accès à des soins de fertilité abordables et de haute qualité pour ceux qui en ont besoin », a déclaré l'OMS, en spécifiant que la prévalence de l'infertilité varie peu d'une région à l'autre. De même, les taux sont comparables que les pays soient à revenu élevé, intermédiaire ou faible. Ce qui indique qu'il s'agit d'un problème sanitaire majeur dans tous les pays et dans toutes les régions du monde.

Selon l'OMS, les recherches menées ont identifié 12 241 dossiers d'études potentiellement pertinentes à travers le monde. L'examen de ces dossiers a mené à la sélection de 133 études qui ont été incluses dans l'analyse effectuée en vue d'établir ce rapport. Ainsi, à partir de celles-ci, les données pertinentes ont été utilisées pour générer des estimations groupées pour la prévalence de l'infertilité au cours de la vie et de périodes de la vie.

« Le rapport est révélateur d'un fait important soulignant que l'infertilité ne fait pas de discrimination. La proportion même de personnes touchées montre la nécessité d'élargir l'accès aux soins relatifs à la fertilité et de veiller à ce que cette question ne soit plus mise de côté dans la recherche et les politiques de santé, afin que des moyens sûrs, efficaces et abordables d'atteindre la parentalité soient disponibles pour ceux qui le souhaitent », a déclaré le directeur général

de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. Il a précisé que l'infertilité est une maladie du système reproducteur masculin ou féminin, définie par l'incapacité d'obtenir une grossesse après douze mois ou plus de rapports sexuels réguliers non protégés. Elle peut entraîner une détresse majeure, de la stigmatisation et des difficultés financières, affectant le bien-être mental et psychosocial des personnes concernées.

Des solutions insuffisamment financées

Pour le responsable de l'OMS, malgré l'ampleur du problème, les solutions pour la prévention, le diagnostic et le traitement de l'infertilité y compris les technologies de procréation assistée telles que la fécondation in vitro restent insuffisamment financées et sont souvent inaccessibles pour beaucoup de personnes, en raison des coûts élevés, de la stigmatisation sociale et de la disponibilité limitée.

« A l'heure actuelle, dans la

plupart des pays, les traitements de la fertilité sont en grande partie financés directement par les patients, et entraînent souvent des dépenses exorbitantes. Les habitants des pays les plus pauvres consacrent une proportion plus grande de leur revenu aux soins relatifs à la fertilité, par rapport aux habitants des pays plus riches. L'importance des coûts empêche souvent les gens d'accéder aux traitements de l'infertilité, ou peut les précipiter dans la pauvreté, conséquence directe de la recherche de soins », ajoute le directeur de l'OMS.

Appelant les gouvernements à prendre en compte cette question qui fragilise les familles, la directrice à l'OMS en charge du département santé sexuelle et reproductive, Pascale Allotey, a souligné que des millions de personnes sont confrontées à des coûts de santé catastrophiques après avoir cherché à obtenir un traitement de l'infertilité. Ce qui pose une

question d'équité majeure. Car, ces personnes étant trop souvent prises dans l'engrenage de la pauvreté du fait de ces dépenses médicales.

« De meilleures politiques et un meilleur financement public peuvent améliorer considérablement l'accès au traitement et empêcher les ménages les plus pauvres de tomber dans la pauvreté », précise l'OMS. Elle conclut que bien que le nouveau rapport présente des données convaincantes attestant la forte prévalence mondiale de l'infertilité, il met aussi en évidence un manque persistant de données dans de nombreux pays et dans certaines régions. Ainsi, le document appelle à faire en sorte que davantage de données sur l'infertilité, ventilées par âge et par cause, soient disponibles au niveau national pour aider à quantifier l'infertilité afin de savoir qui a besoin de soins de fertilité et comment les risques peuvent être réduits.

Rock Ngassakys

COLLECTIVITÉS LOCALES

Un milliard FCFA débloqué pour compenser le manque à gagner

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a annoncé le 5 avril, devant la représentation nationale au cours de la séance de questions orales avec débat au gouvernement, que l'exécutif a débloqué au titre du premier trimestre 2023 un milliard FCFA pour compenser le manque à gagner des collectivités locales après la suppression de certaines taxes.

La compensation de la perte des ressources consécutive à l'arrêté fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix de super et du gasoil a motivé le député Gabriel Missatou d'interpeller le chef du gouvernement concernant la situation de Pointe-Noire après la suppression de la taxe de roulage et la patente réduite de 50%. Répondant à la question de la subvention d'équilibre prévue en compensation, Anatole Collinet Makosso a rappelé que le gouvernement, dans le souci d'atténuer les effets de l'augmentation des prix des produits pétroliers, avait pris des mesures exceptionnelles le 31 janvier dernier.

« Des premières informations que nous avons reçues, Brazzaville devrait avoir un manque à gagner de 650 millions FCFA concernant la taxe de roulage supprimée et Pointe-Noire 350 millions FCFA. Le gouvernement avait débloqué une somme d'un milliard FCFA pour les deux rives », a annoncé le chef du gouvernement.

Selon les autorités départementales et municipales de Pointe-Noire, le manque à gagner s'agissant de la taxe de roulage était



évalué à 550 millions FCFA et non 350 millions FCFA comme débloqués. Pour le Premier ministre, l'Etat qui a pris cette option avait rassuré les collectivités locales que les calculs devraient se poursuivre. En cas de déficit, il sera comblé.

« Dans tous les cas, il faut faire observer que ces montants mis à la disposition des collectivités lo-

cales en début d'exercice leur ont déjà permis d'avoir le minimum qu'il leur faut pour fonctionner, parce que, qu'il s'agisse de la patente, qu'il s'agisse de la taxe de roulage, c'est une ressource qu'elles recouvrent sur toute l'année. Donc, avoir déjà bénéficié de 350 millions FCFA au premier trimestre 2023, cela ne posait aucun problème pour les

collectivités locales », a expliqué Anatole Collinet Makosso.

Il y a également des zones d'ombre concernant la patente car les montants évoqués entre le gouvernement et les collectivités locales présentent des écarts. C'est ainsi que l'exécutif entend poursuivre le travail pour s'accorder sur le montant dont les collectivités locales es-

Les députés lors de la séance plénière/DR
timent à 1,8 milliard FCFA. « Si c'est avéré, le gouvernement comblera le passif. Les mesures avaient été prises et le gouvernement a tout mis en œuvre pour mettre à la disposition des collectivités locales les ressources qu'il faut pour combler ce déficit », a conclu le chef du gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama

FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement s'explique sur la gestion des carrières des fonctionnaires

Le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, a été interpellé, le 5 avril à l'Assemblée nationale, au cours de la séance de questions orales avec débat au gouvernement, sur le retard dans le traitement et la publication des textes de gestion des carrières administratives des agents civils de l'Etat, la publication de 23 000 textes signés en 2021 ainsi que l'avancement automatique en grade et échelon.

Interpellé par le député Ulrich Ngoma Mboukou, Firmin Ayessa a rappelé que son ministère déploie de notables efforts pour le traitement de gestion des carrières des agents civils de l'Etat. « A titre d'illustration, au titre des années 2021, 2022 et le premier trimestre 2023, 163 671 textes de différentes natures ont été signés et transmis au secrétariat général du gouvernement pour publication », a-t-il annoncé, précisant que ces statistiques devraient dissiper les allégations et préjugés autour de la problématique de gestion des carrières des fonctionnaires.

S'agissant de la question portant sur la léthargie dans le traitement et la publication de 23 000 textes de gestion des carrières administratives des agents civils de l'Etat signés en 2021, le ministre d'Etat a avancé le chiffre de 19 500 dossiers. Selon lui, ces dossiers devraient faire l'objet d'une procédure exceptionnelle puisqu'ayant bénéficié d'une dérogation pour leur publication par le secré-

riat général du gouvernement. « En attendant la mise en œuvre de cette procédure qui a rencontré, nous le reconnaissons, quelques difficultés techniques, les services en charge du ministère de la Fonction publique ont procédé à l'actualisation de la plupart de ces dossiers dont les textes ont été signés et publiés », a-t-il rassuré.

Quant à l'avancement de grade et d'échelon qui ne se fait pas de façon automatique comme pour les agents de la Force publique, le ministre en charge de la Fonction publique a rappelé que les deux ne sont pas régis par le même statut. En effet, les agents civils de l'Etat sont régis par le statut général de la Fonction publique, notamment la loi n°68 du 16 octobre 2022, tandis que ceux de la Force publique sont régis par un statut spécial.

Nécessité de réformer l'administration publique

Pour lui, l'article 139 de la loi n°68 prévoit deux types d'avancement

des fonctionnaires : l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. Le premier consiste au passage d'un échelon à un autre tous les deux ans. Ainsi, rendre l'avancement d'échelon automatique consisterait à avancer tous les agents tous les deux ans sans tenir compte du mérite de chacun d'eux, lequel est déterminé à l'issue d'une évaluation du fonctionnaire, a-t-il expliqué. L'avancement de grade, quant à lui, consiste, a-t-il poursuivi, au passage du fonctionnaire au cours de sa carrière d'un grade inférieur à un grade immédiatement supérieur (d'une catégorie inférieure à une catégorie supérieure.) « Il est prononcé au profit des agents ayant obtenu, au cours de leur carrière administrative, des titres ou diplômes requis pour l'exercice d'un emploi supérieur à l'issue d'un stage de qualification ou au profit des agents remplissant les trois conditions requises pour bénéficier d'une promotion sur une liste d'aptitude, à savoir

45 ans d'âge, 15 ans de service ininterrompu dans l'administration publique et trois ans d'ancienneté dans le grade », a détaillé Firmin Ayessa.

Le gouvernement a, toutefois, reconnu avoir rencontré des difficultés dans le traitement des dossiers de gestion des carrières. Des difficultés causées essentiellement par le système manuel actuel qui se caractérise, d'après Firmin Ayessa, par beaucoup de bureaucratie et d'inefficacité. L'administration publique fait face, a précisé le ministre, à un impératif majeur : la mise en place des nouveaux systèmes répondant aux critères clairs et plus élaborés de modernité, de simplicité, d'éthique et d'efficacité. D'où la nécessité de changer en recherchant l'efficacité par l'amélioration de la performance des outils de travail à travers de nouveaux systèmes automatiques afin de faciliter, de rendre fluide et transparente la gestion des carrières des agents civils de l'Etat.

« Pour corriger cette situation, le ministère en charge de la Fonction publique a engagé plusieurs réformes de modernisation parmi lesquelles figure la mise en place d'un Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat qui offre, entre autres, l'avantage de permettre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la gestion automatisée des ressources de l'Etat, la gestion de l'évaluation et de l'avancement des agents, la gestion de la formation et du développement des compétences, la gestion automatisée de la retraite », a-t-il annoncé.

Notons qu'au cours de cette séance de questions orales, d'autres sujets ont été abordés. Il s'agit, entre autres, de l'occupation anarchique des espaces publics, du désenclavement de la Likouala, de la subvention d'équilibre prévue en compensation de l'augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe.

P.W.D.

RGPH 5

L'appui des parlementaires réclamé

La phase d'identification de la population du 5^e Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) débute le 25 avril dans tout le pays. Le 4 avril, la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a échangé avec les présidents du Sénat, Pierre Ngolo, et de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, pour solliciter l'implication du Parlement dans cette opération.



Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

La ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, consciente que la phase qui va s'ouvrir sous peu est cruciale, veut anticiper sa réussite. C'est à ce titre qu'Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a tenu à rencontrer les présidents des deux chambres du Parlement auprès desquels elle a sollicité l'appui des parlementaires. En effet, la ministre veut à ce que les sénateurs et députés, dans le cadre de leurs descentes parlementaires, profitent pour sensi-

biliser leurs mandats aux enjeux du recensement. L'objectif étant de susciter l'adhésion massive de la population à cette opération prévue du 25 avril au 24 mai prochains, sur l'ensemble du territoire national. « Cette phase du recensement qui va démarrer le 25 avril prochain est cruciale. Elle sera consacrée au dénombrement physique de toute personne qui vit sur le sol congolais, et permettra de connaître le nombre exact d'habitants que le

Congo compte présentement. Les données à recueillir permettront aussi d'avoir des données démographiques fiables sur le nombre de femmes, de jeunes et d'enfants qui y habitent ainsi que le nombre de chômeurs », a précisé Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. A l'issue de l'entrevue, la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale s'est dite satisfaite du soutien promis par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. **Firmin Oyé**

EN VENTE

MATIERE DE LENTEUR
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires faibles de la France ex-coloniales de la patrie poétique je réside dans les mots étirés, des mots chevilles qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays m'appartenant deux pieds d'un homme à une tête.

Je réside dans les mots enneigés quand ne gronde pas le tonnerre pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le couloir de vie avec tant de hargne.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent Tongo

LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires faibles de la France ex-coloniales de la patrie poétique je réside dans les mots étirés, des mots chevilles qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays m'appartenant deux pieds d'un homme à une tête.

Je réside dans les mots enneigés quand ne gronde pas le tonnerre pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le couloir de vie avec tant de hargne.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Omer MASSEM

Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Roland BEMBELLY

Code des Hydrocarbures du Congo

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Roch Cyriaque GALEBAY

Le Commandant Marien Nguabi (1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Préface du Pr Theophile OBENGA

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Jacques N'GOULOU

Paradoxe de l'agriculture congolaise

Préface de Jean Jacques BOUYA, Ministre de l'Aménagement de l'Environnement du Territoire et des Grands Travaux

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Noëly Galoy

Les Grandes Femmes sont faites de petites filles

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Sorel

L'université de la forêt
Avec les Pygmées

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Rigobert Sabin BANZANI

Le droit de l'urbanisme au Congo

Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Placide Moudoukou

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Couteau sans manche" (2011), de "Ne plus voir Paroles altières pour Jean-Blaise Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014), "Maître de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

RGPH-5

La participation des leaders religieux sollicitée

Les ménages sont invités à ouvrir leurs portes aux agents recenseurs, dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5). À moins de trois semaines du démarrage de l'opération, les responsables des confessions religieuses ont été sollicités à pouvoir sensibiliser leurs communautés respectives.

Les leaders religieux (chrétiens, musulmans et animistes) constituent un maillon essentiel du lien communautaire, dans un pays où trois habitants sur quatre sont des croyants. Dans cette optique, la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a rencontré les responsables religieux et maires d'arrondissement en vue de les sensibiliser au déroulement du RGPH-5.

En effet, la rencontre avec les confessions religieuses élargies aux maires d'arrondissement a permis à la ministre en charge de la Statistique d'éclairer ses interlocuteurs sur les enjeux de cette grande enquête démographique, les moyens mobilisés par le gouvernement et la participation attendue des

leaders communautaires dans la sensibilisation de leurs communautés. Après six années de retard dû au manque de ressources financières et à la pandémie de covid-19, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a réitéré l'engagement du gouvernement à assurer le succès de ce RGPH-5.

Issus de diverses obédiences, ces leaders religieux ont exprimé aux autorités leurs préoccupations quant au passage des agents recenseurs auprès des ménages et l'identification de ceux-ci. Le président des communautés des églises de réveil, le pasteur Germain Loubota, a plaidé pour une communication efficace pour éviter les désinformations. « *Il faut une communication sur les faits, afin d'éviter les infox autour de l'opération comme cela a été*



Les participants à la rencontre élargie/Adiac

le cas pour le vaccin anti-covid. La communication doit porter sur le réel », a insisté ce leader religieux.

Signalons que peu avant la rencontre avec les confessions religieuses élargies aux maires d'arrondissement, en présence du préfet de Brazzaville, Pierre Iboko Onanga, et du maire de la ville capitale, Dieu-donné Bantsimba, la mi-

nistre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas s'est entretenue avec le corps diplomatique accrédité en République du Congo, c'est-à-dire les ambassadeurs et les représentants résidents des organismes. L'organisation du RGPH-5 s'accélère avec le lancement, le 4 avril, de la formation des 8532 agents recenseurs mobilisés pour le dénombrement principal.

Cette phase de l'enquête est cruciale, puisqu'elle consiste à la collecte des informations auprès des ménages. Les agents recenseurs sont responsables de recueillir les données dans la zone de dénombrement où ils sont affectés. Ils vont notamment participer à la sensibilisation de la population, réaliser l'énumération...

Fiacre Kombo

FORCE PUBLIQUE

Relèvement de l'âge de la retraite

Le Conseil de ministres a adopté, le 5 avril, les projets de loi portant statut général des militaires, gendarmes et policiers sur le relèvement de l'âge de la retraite. Il ne reste plus que l'examen et l'adoption de ces projets de texte au Parlement.

Les projets de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres par le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, et celui de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, ont pour vocation de mettre en adéquation le statut des militaires, gendarmes et personnels de police avec celui des autres corps de l'Etat concernant notamment l'âge de départ à la retraite.

« *Désormais, l'âge du départ à la retraite des militaires est compris entre 50 et 70 ans. Comme pour les personnels de police, cette réforme, qui implique l'allongement du temps de service, entraîne la création dans la hiérarchie militaire générale, dans la catégorie des officiers subalternes et supérieurs, d'un nouveau grade de colonel-major ou capitaine de vaisseau-major* », souligne le



L'âge de la retraite des agents de la Force publique a été relevé/DR

compte rendu du Conseil des ministres.

Concernant la police, selon le même document, en comparaison des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat qui achèvent désormais leurs carrières à 70 ans pour ceux de la catégorie la plus haute (hors catégorie) et 60 ans pour ceux

de la catégorie la plus basse (catégorie III), les personnels de police terminent actuellement leurs carrières respectivement à 65 ans pour les officiers généraux (catégorie la plus haute) et 50 ans pour les sous-officiers subalternes (catégorie la plus basse). « *Le projet soumis au Conseil a*

donc décidé que l'âge de la retraite des personnels de police est désormais compris entre 55 et 70 ans », précise le compte rendu.

Les deux projets de loi adoptés en Conseil des ministres seront transmis au Parlement pour examen et adoption.

Rominique Makaya

GÉNOCIDE DU RWANDA

Une cérémonie commémorative prévue à Brazzaville

La 29e commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 au Rwanda sera célébrée le 7 avril sur le thème « *Nous avons choisi d'être unis* ». « *A Brazzaville, la commémoration réunira le personnel de l'ambassade du Rwanda et la communauté rwandaise vivant au Congo, les membres du gouvernement congolais, le corps diplomatique, les organisations internationales accréditées au Congo* », indique un communiqué de presse de l'ambassade du Rwanda.

C'est le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza qui abritera les festivités. En guise d'interpellation, le même communiqué de presse souligne que l'histoire du Rwanda devrait servir de leçon pour toute l'humanité pour que les génocides ne puissent plus jamais avoir lieu ni dans ce pays ni dans un autre dans le monde.

R.M.



OPERATION D'ENROLEMENT BIOMETRIQUE DES AGENTS CIVILS DE L'ETAT, DES ENSEIGNANTS VOLONTAIRES ET COMMUNAUTAIRES DU MEPPSA DANS LES AUTRES DEPARTEMENTS DU 14 AVRIL AU 16 JUIN 2023

Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de la fonction publique, avait conduit courant 2016 le recensement physique des agents civils de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires du Congo à l'étranger.

Dans le but de consolider les résultats dudit recensement, de maîtriser les effectifs des agents civils de l'Etat et la masse salariale, le Gouvernement organise l'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat et des enseignants volontaires et communautaires du ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA).

Cette opération est organisée avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale à travers le projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) et le projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED).

1. Objectifs de l'opération

L'objectif général de cette opération est la maîtrise des effectifs et de la masse salariale des agents civils de l'Etat.

1.1. Objectifs spécifiques

L'opération d'enrôlement biométrique a pour objectifs spécifiques de :

- consolider les résultats du recensement physique des agents civils de l'Etat de 2016 ;
- mettre à jour le fichier des agents civils de l'Etat ;
- alimenter le système intégré de gestion des ressources de humaines de l'Etat (SIGRHE) ;
- assurer l'automatisation du processus d'admission à la retraite des agents civils de l'Etat ;
- garantir la gestion prévisionnelle des enseignants volontaires et communautaires du MEPPSA.

4. La liste des pièces à fournir par les enseignants volontaires et communautaires du MEPPSA

- Note de service ou attestation de bénévolat / prestation ;
- Certificat de prise de service ;
- Attestation de présence au poste ;
- Diplôme de fin de formation ;
- Photocopie de la pièce nationale d'identité en cours de validité ;
- Photocopie de l'acte de naissance ;
- Deux cartes photo d'identité en couleur ;
- Photocopie de l'acte de mariage (le cas échéant) ;
- Photocopie des actes de naissance des enfants à charge ;
- Arrêté d'adjonction, de suppression ou de changement de noms ;
- Jugement civil d'adjonction, de suppression ou de changement de prénom(s) ;
- Ancien NIU (le cas échéant) ;
- NUI des parents, des enfants et des conjoint(e)s (le cas échéant) ;
- Relevé d'identité Bancaire (RIB).

1. Qui est concerné ?

- Les agents civils de l'Etat recensés physiquement en 2016 ;
- Les agents civils de l'Etat nouvellement recrutés ;
- Les agents civils de l'Etat non recensés en 2016 ;
- Les enseignants volontaires et communautaires du MEPPSA.

2. La liste des pièces à fournir par les agents civils de l'Etat recensés physiquement en 2016 :

- Photocopie de l'acte de naissance ;
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Arrêté d'adjonction, de suppression ou de changement de noms ;
- Jugement civil d'adjonction, de suppression ou de changement de prénom(s) ;
- Ancien NIU (le cas échéant) ;
- NIU des parents, des enfants et des conjoint(e)s (le cas échéant) ;
- Bulletin de solde (récent) ;
- Relevé d'identité Bancaire (RIB) ;
- Arrêtés des différentes promotions ;
- Note de nomination à la fonction actuelle ;
- Attestation de présence au poste ;
- Photocopie des actes de naissance des enfants à charge ;
- Photocopie de l'acte de mariage (le cas échéant) ;
- Attestation d'immatriculation à la CNSS pour les agents non-titulaires (Contractuels).

3. La liste des pièces à fournir par les agents civils de l'Etat nouvellement recrutés

- Décret ou Arrêté de recrutement ;
- Note de première prise de service ;
- Attestation de présence au poste ;
- Diplôme justifiant le grade actuel ;
- Photocopie de la pièce nationale d'identité en cours de validité ;
- Photocopie de l'acte de naissance ;
- Deux (2) photos d'identité en couleur ;
- Dernier bulletin de solde ;
- Texte de dernière promotion ;
- Autorisation de mise en stage ;
- Attestation de détachement, de disponibilité ou de congé maladie de longue durée ;
- Photocopie de l'acte de mariage (le cas échéant) ;
- Photocopie des actes de naissance des enfants à charge ;
- Arrêté d'adjonction, de suppression ou de changement de noms ;
- Jugement civil d'adjonction, de suppression ou de changement de prénom(s) ;
- Ancien NIU (le cas échéant) ;
- NIU des parents, des enfants et des conjoint(e)s (le cas échéant) ;
- Relevé d'identité Bancaire (RIB) ;
- Arrêtés des différentes promotions ;
- Note de nomination à la fonction actuelle ;
- Attestation d'immatriculation à la CNSS pour les agents non-titulaires (Contractuels).

SITES DE RECENSEMENT ET D'ENROLEMENT

- Les sièges des préfectures ;
- Les sièges des mairies centrales ;
- Les sièges des arrondissements et des structures publiques ;
- Le siège des communauté urbaine ;
- Les sièges des districts.

La confidentialité des données biométriques est garantie conformément à la loi n° 29-2019 du 10 octobre 2019 portant protection des données à caractère personnel .

“ DES DONNEES FIABLES POUR CONSTRUIRE DEMAIN ”
vous pouvez faire votre pré-enrôlement en ligne via :
<https://mfp.niu.cg> ou <https://eform.niu.cg>

CONTACT : 067831718 / 056918383

NUMERO VERT : 15-16





AVIS A LA CLIENTELE DES BANQUES

Conformément à l'arrêté no439 /MEF-CAB modifiant l'arrêté n°25604 /MBCPPP-CAB déterminant les transactions économiques et les formalités administratives dont la réalisation est obligatoirement soumise à l'utilisation du Numéro d'Identification Unique (NIU), l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit en sigle (APEC-Congo) vous informe son aimable client de la présentation du Numéro d'Identification Unique (NIU) :

- ouverture d'un compte bancaire ;
- transfert de fonds à l'étranger ;
- signature de tout contrat de prestations de service ;
- signature de tout type de contrat d'assurance ;
- signature de tout acte d'engagement financier ayant la forme d'un contrat etc. ;
- / émission des factures de livraison de biens ou de prestations de services.

Toutefois, les clients ou bénéficiaires de service déjà rendus n'ayant pas de NIU disposent d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté pour réguli-

ser leur situation. A défaut de cette régularisation, les services ainsi rendus seront suspendus.

Par conséquent, vous êtes invités dès à présent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour vous procurer de votre NIU, avant l'entrée en vigueur de cette exigence légale, afin d'éviter de vous exclure du système bancaire.

A l'échéance du 30 juin 2023, aucun établissement de crédit ne sera tenu responsable de la non

exécution de vos transactions ni des préjudices que vous pourriez en subir, le cas échéant.

Pour toute information pratique relative à l'obtention du Numéro d'Identification Unique, il vous est demandé de vous rapprocher de l'Administration Fiscale.

La secrétaire Permanente

Auréliе ZOULOU-BIYELE



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET « POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES DE QHSE ET INFORMATIQUE RESEAUX »

Helios Towers Congo, filiale de Helios Towers (HT), basé à Londres et à Dubaï, est l'un des principaux fournisseurs de services d'infrastructure de télécommunications en Afrique et au Moyen-Orient, possédant et exploitant plus de 13 000 tours.

Dans le cadre de son plan d'investissement 2023, il est prévu des travaux d'aménagement QHSE et d'infrastructure informatique.

C'est dans ce sens que le présent avis à manifestation d'intérêt est publié. Il concerne les lots des produits et services ci-dessous :

Lot QHSE (Qualité, Hygiène, Environnement et Sécurité)

- Conception, impression et installation des équipements QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement).
- Fournitures d'équipements de sécurité.

Lot Informatique et réseau

- Infrastructure réseau.
- Installation serveurs.
- Fournitures d'équipements informatiques.

Les entreprises ayant l'expertise, les compétences et l'expérience dans des réalisations similaires, sont priées de se rapprocher de la Direction Générale de la société Helios Towers Congo, sise à l'adresse indiquée ci-dessous, du 07 au 13 avril 2023 à 16H00, en vue de l'obtention du dossier d'appel d'offre détaillé.

La version électronique peut aussi être obtenue en écrivant à jkondi@htcongo.com

Helios Towers Congo

Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, 1er Etage Immeuble TPI, En face du dépôt SCLOG, Mpila, Centre-ville Brazzaville | République du Congo
Tél : +242 05 679 15 15



Nous recrutons 01 Chef d'exploitation

Lieu: Enyelle (Likouala)

Entité: CIB

Type de contrat: Cadre en CDI

Délai de soumission: 30/04/2023

Missions/activités

- Superviser toutes les opérations (triage, abattage, débardage, tronçonnage...) liées à l'exploitation forestière réalisées par ses équipes dans l'UFA;
- Assurer l'organisation du chantier forestier selon le plan d'aménagement en vigueur;
- Veiller à la bonne application des procédures, des exigences FSC et des mesures de sécurité de chacun des membres de ses équipes;
- Assurer la bonne gestion des équipements et faire la gestion administrative des équipes.

Profil:

- Etre ingénieur forestier avec plus de 10 années d'expériences sur un poste de responsabilité dans un chantier d'exploitation forestière ;
- Avoir une parfaite connaissance de l'organisation d'un chantier;
- Maîtriser les procédures d'exploitation forestière à impact réduit et des connaissances sur des exigences de certification.
- Avoir la maîtrise de l'outil SIG serait un atout.

Life at Olam Agri

Notre culture distinctive s'appuie sur nos cinq valeurs fondamentales et est agrémentée des influences de notre solide équipe multiculturelle. Nous célébrons nos différences et valorisons l'inclusion et l'égalité. Tous nos collègues contribuent de manière positive à l'entreprise, à nos communautés agricoles et à la satisfaction des attentes de nos clients, tout en ayant un sens personnel du devoir. Nous vous offrons la possibilité d'apprendre au contact de collègues compétents et par le biais de programmes formels- en vous donnant la possibilité de développer vos propres compétences et connaissances, et d'explorer vos passions personnelles et professionnelles à travers votre rôle et une variété de projets. Le défi que nous vous lançons est d'imaginer l'extraordinaire.

Our Values
Entrepreneurial
Collaborative
Sustainable
Resourceful
Agile

Intéressé(e)?
Envoyer un CV à la DRH-CIB

cib-recrutement@olamagri.com
En mentionnant en objet du mail: Chef d'exploitation

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 5 avril 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 5 avril 2023 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Neuf affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi au titre du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local ; Un projet de loi au titre du ministère de la Défense nationale ; Trois projets de décret au titre du ministère des Industries minières et de la Géologie ; Deux projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement. Deux communications aux titres respectifs du ministère des Industries minières et de la Géologie et du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale.

I/- Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la police nationale. Le projet soumis aux membres du Conseil des ministres s'inscrit dans le choix fait par l'Etat de permettre à ses agents d'accomplir plus longtemps le service public, volonté qui s'est traduite par le relèvement de l'âge de la retraite inscrit dans la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Cette réforme concerne les agents de l'Etat appartenant aux cadres de la fonction publique qui regroupent les fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat.

La loi présentée formalise donc cette mesure de relèvement de l'âge de la retraite au bénéfice des personnels de la police nationale en modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 2 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la police nationale.

L'article 97 du texte examiné allonge les limites d'âge et de temps de service pour l'admission à la retraite de 5 ans pour toutes les catégories de personnels. Ce choix d'équité et d'harmonie vise à rapprocher le temps de carrière des personnels de police de celui des personnels de la fonction publique, sans préjudice de la spécificité des métiers de police. Ainsi, en comparaison des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat qui achèvent désormais leurs carrières à 70 ans pour ceux de la catégorie la plus haute (hors catégorie) et 60 ans pour ceux de la catégorie la plus basse (catégorie III), les personnels de police terminent actuellement leurs respectivement à 65 ans pour les officiers généraux (catégorie la plus haute) et 50 ans pour les sous-officiers subalternes (catégorie la plus basse). Le projet soumis au Conseil a donc décidé que l'âge de la retraite des personnels de police est désormais compris entre 55 et 70 ans.

L'allongement du temps de service induit par cette mesure de relèvement de la date de départ à la retraite implique logiquement la création de deux nouveaux grades dans la hiérarchie policière générale, celui de colonel-major de police dans la catégorie des officiers subalternes et supérieurs et celui d'adjudant-major de police, dans la catégorie des sous-officiers subalternes et supérieurs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la police nationale. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la Défense nationale

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes. Ce texte, spécifiquement pris en application des instructions du président de la République, chef suprême des armées et dans le même esprit que le projet de loi concernant les personnels de police approuvé ce jour, a pour vocation à mettre en adéquation leur statut avec celui des autres corps de l'Etat, notamment pour ce qui concerne l'âge de départ à la retraite.

Le projet de loi formalise donc la mesure du relèvement de l'âge de la retraite au bénéfice des militaires appartenant aux cadres des Forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale. L'article 98 nouveau de la loi du 27 janvier 2021 allonge les durées limites d'âge et de service de 5 ans pour toutes les catégories de personnels. Désormais, l'âge du départ à la retraite des militaires est compris entre 50 et 70 ans. Comme pour les personnels de police, cette réforme, qui implique l'allongement du temps de service, entraîne la création dans la hiérarchie militaire générale, dans la catégorie des officiers subalternes et supérieurs, un nouveau grade de colonel-major ou capitaine de vaisseau-major.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

III/- Ministère des Industries minières et de la Géologie

Prenant à son tour la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a présenté trois textes au Conseil des ministres. Le premier est un projet de décret portant premier renouvellement au profit de la Société commerciale industrielle (Socin) du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Tsinguidi » dans le département du Niari. Après une campagne de prospection réussie, cette société avait obtenu un permis de recherches minières par décret de 2015. Ayant découvert des zones fortement minéralisées, la société Socin souhaite réaliser des travaux complémentaires, dans la cadre d'un programme établi pour deux ans. Leur coût prévisionnel est estimé à un milliard sept cent trente cinq millions quatre cent soixante-quinze mille cent trente-cinq frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant premier renouvellement au profit de la Socin du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Tsinguidi », dans le département du Niari.

Les deux autres projets portent deuxième renouvellement de permis. Il s'agit tout d'abord d'un projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société African Iron Exploration du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Ngoubou-Ngoubou », dans le département du Niari. Datant de 2012, ce permis a été renouvelé une première fois par un décret de 2018.

N'ayant pu terminer ses recherches, la société ayant décelé un potentiel intéressant sur le fer, sollicite la mise en œuvre d'un programme de travaux complémentaires d'une durée de deux ans, dont le coût est estimé à six cent soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille huit cents frs CFA.

Le second texte est un projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société DMC Iron Congo du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Ngongo », dans le département du Niari. Cette société avait obtenu un permis de recherches en 2014, renouvelé une première fois en 2018. Ayant détecté un potentiel de fer intéressant, la société DMC Iron Congo sollicite un deuxième renouvellement du permis de recherches et propose un programme de travaux d'une durée de deux ans, pour un coût prévisionnel de six cent soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille huit cents frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a respectivement adopté le projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société African Iron Exploration du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Ngoubou-Ngoubou » et le projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société DMC Iron Congo du permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Ngongo », tous les deux situés dans le département du Niari.

IV/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Enfin, prenant à son tour la parole après y avoir été également invité par le président de la République, M. Pierre Mabiala, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, a soumis à l'examen du Conseil des ministres deux projet de textes. Le premier est un projet de décret portant déclassement de la dépendance du domaine de l'Etat, cadastrée : section H, bloc 26, parcelles 4 et 5 situées dans l'arrondissement n°2 Baongo, commune de Brazzaville, tandis que le second porte cession à titre onéreux de la dépendance privée de l'Etat constituée de deux terrains non bâtis du domaine privé de l'Etat cadastrée : section H, bloc 26, parcelles 4 et 5 situées dans l'arrondissement n°2 Baongo, commune de Brazzaville.

En vue d'entreprendre un projet immobilier consistant en l'aménagement foncier et à l'érection de son siège social, l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains (AFAT) a manifesté l'intérêt d'acquérir à titre onéreux une dépendance du domaine de l'Etat. En déclassant puis en autorisant la cession à titre onéreux de la propriété immobilière en objet, l'Etat crée les conditions de fonctionnement optimal de cet établissement en charge de l'aménagement foncier, et ce au moment où les pouvoirs publics doivent veiller à protéger les populations des conséquences des phénomènes climatiques subis à travers le monde en leur proposant un cadre de vie décent et sécurisé.

Accédant à la demande de déclassement de cette dépendance domaniale dans le domaine privé de l'Etat afin d'autoriser sa cession ultérieure à titre onéreux, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant respectivement déclassement de la dépendance du domaine de l'Etat, cadastrée : section H, bloc 26, parcelles 4 et 5 situées dans l'arrondissement n°2 Baongo, commune de Brazzaville et cession à titre onéreux de la dépendance privée de l'Etat constituée de deux terrains non bâtis du domaine privé de l'Etat cadastrée : section H, bloc 26, parcelles 4 et 5 situées dans l'arrondissement n°2 Baongo, commune de Brazzaville.

V/- Communications

Le Conseil des ministres a suivi deux communications.

La première communication, présentée par M. Pierre Oba, ministre

d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, fait suite à la visite de travail de membres du gouvernement dans le périmètre minier du projet d'exploitation des potasses du permis « Mboukoumassi », développé par la société Luyuan des mines du Congo.

Cette mission interministérielle, accompagnée d'un représentant de la société Luyuan, s'est rendue à Pointe-Noire et Loango (département du Kouilou) du 31 mars au 2 avril 2023. Elle avait pour objet d'identifier les préoccupations liées à la mise en œuvre de ce projet. La société Luyuan a prévu de commencer les travaux de construction des infrastructures minières nécessaires au démarrage de l'exploitation des sels de potasse, dont les réserves estimées sont respectivement de 112 millions et 896 millions de tonnes sur les deux sites identifiés et actés dans la convention conclue avec les pouvoirs publics en 2021.

L'investissement global prévu pour la première phase de production, évaluée à 2 millions de tonnes par an, est de l'ordre d'un milliard de dollars US, avec à la clé une prévision de 1200 emplois créés pour nos compatriotes et 300 pour la partie chinoise. Pour sa part, le gouvernement s'est engagé à concilier le développement des activités industrielles liées à l'exploitation minière avec la préservation de la biodiversité locale.

D'autre part, des questions pratiques ont été résolues lors de cette mission, comme la réhabilitation de la route Tchissanga-Mpili, longue de 14kms et donnant accès à la mine, travaux dont la charge est confiée à Luyuan; la fourniture d'électricité par la société E2C, l'approvisionnement en gaz devant faire l'objet d'une négociation avec les sociétés fournisseuses, démarche qui sera appuyée par le gouvernement.

Le Conseil des ministres a pris bonne note de ces informations et, soucieux de l'objectif de diversification économique au cœur du projet de société de son excellence monsieur le Président de la République, a vivement encouragé les départements ministériels concernés, sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, à permettre l'aboutissement heureux de ces démarches préalables en vue d'une entrée rapide en production.

La seconde communication, présentée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, était relative au cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5).

Cette opération importante, qui débute par le dénombrement principal des populations, est arrivée à maturité avec la formation des personnels chargés des opérations, et notamment des superviseurs. C'est dans ce cadre que le Conseil des ministres a pris bonne note de la date de lancement officiel des opérations de recensement, fixée au 25 avril 2023 par le décret n°2023-51 du Premier ministre, chef du gouvernement.

Ces opérations vont durer un mois et s'achèveront le 24 mai 2023. Elles seront appuyées par une vaste campagne de communication qui a d'ores et déjà débuté.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h45.

Fait à Brazzaville, le 5 avril 2023

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Mougalla

FORMATION

Des journalistes africains en visite à Hunan

Yueyang, Changsha et Chenzhou sont les trois districts de la province de Hunan qu'ont pu visiter quelques journalistes africains et des autres régions, bénéficiaires du programme 2023 initié par le Centre de communication de la presse internationale de Chine. L'objectif était de faire découvrir le paysage économique et culturel chinois pour davantage de collaboration avec d'autres pays.

On ne cessera de le dire, un partenariat n'est gagnant-gagnant que lorsqu'il profite aux deux parties. Et pour ce faire, c'est à chacun de réfléchir à ce qui lui est profitable pour faire asseoir des accords. Le développement de la Chine est une évidence, comme celui de plusieurs pays avec lesquels l'Afrique, plus particulièrement le Congo, entretient de bons rapports depuis belle lurette. On pourrait donc se poser la question : « A-t-on déjà collaboré sur tous les secteurs dans tous les domaines ? La réponse serait probablement non ». Le Congo détient encore plusieurs cartes à jouer.

Située dans le centre de la Chine, la province de Hunan couvre une superficie de 211.8 mille kilomètres carrés avec une population enregistrée de 73 millions d'habitants. Ces dernières années et plus particulièrement en 2022, son PIB a atteint près de 420 milliards

FCFA. Cette croissance, on la doit entre autres au développement économique, à la technologie, au commerce, au tourisme et à la culture dont les fruits semblent palpables à première vue.

Dans le district de Yueyang, ville historique et culturelle au patrimoine millénaire, les hommes et femmes de médias d'Afrique ont entre autres pu communier avec la tour portant le nom éponyme de la ville, le lac Dongting Est, le quai Hualong du fleuve Yangtze à Junshan. Ces trois sites s'appuient sur l'histoire de la ville pour attirer des touristes tant locaux qu'étrangers.

A ce titre, le Congo peut donc réfléchir à des possibilités d'échanges et de formation pour valoriser certains de ses sites locaux, empreints d'histoires. En effet, l'aménagement autour de certains joyaux historiques et culturels contribuent à leur donner plus de valeur. Aujourd'hui, le tourisme local rime non seulement avec la tradition, mais aussi avec la modernité.

Yueyang a misé sur la beauté écologique qui s'allie aux efforts verts déployés sous la direction de l'idéologie écologique du président chinois, Xi Jinping. De passage dans cette province, le village de pêcheurs écologiques de Liuzhenzha, situé dans la ville de Qianlianghu, district de Junshan, fait un peu penser à la ville de Mossaka, dans le département de la Cuvette au Congo, fief du poisson de différentes sortes. Cette ressource halieutique peut aujourd'hui, avec une meilleure structuration, conservation et transformation, devenir une référence et une valeur ajoutée du commerce extérieur et de l'économie congolaise. Développer la production de poisson pour non seulement combler la demande



locale, mais également exporter de façon référentielle le poisson « made in Congo ». La tenue du festival « Je consomme congolais », début mars, visait non seulement à emmener le Congolais à consommer local, mais également à éveiller l'esprit des pouvoirs publics, des entrepreneurs et des investisseurs, à partager ce savoir-faire local avec le monde.

Changsha, ville aux attraits économiques et touristiques

Après un accueil chaleureux à Yueyang en présence de quelques autorités locales, le cap a été mis vers Changsha. Centre de la politique, de l'économie, de la culture, de la science, de l'éducation et du commerce du Hunan, Changsha est à ce jour un point stratégique de l'initiative « La route et la ceinture ». Comme ont pu le souligner les autorités locales de ce district, « Changsha est une ville favorable aux affaires, pleine de vigueur et de vitalité. A ce propos, la ville a été honorée comme ville de référence du développement de l'environnement des affaires internationales en Chine ». S'il y a surplacé quelques sociétés qui collaborent avec l'Afrique, à l'instar de Kilimall, le quota demeure encore faible. L'Afrique de l'Est, puis celle de l'Ouest, arrivent en tête. De ce point de vue, le Congo, du côté public comme privé, pourrait trouver des portes d'ouverture de business BtoB à explorer dans différents secteurs. Au cours de leur visite de deux jours dans ce district, les journalistes ont fait un tour au Parc industriel culturel et créatif de Malan Mountain Video. Parc industriel national de radio et de télévision, il s'appuie aujourd'hui sur la révolution technologique et numérique dans divers domaines tels que la création culturelle, la production, la diffusion et la consommation de contenu, etc. Une belle découverte pour les journalistes couplée à celle de « l'île Orange ». Avec une toute nouvelle planification et construction depuis 2005 autour de l'écologie, la culture, l'histoire, le tourisme et les loisirs, cet espace abritant le buste grandeur nature

de Mao Zedong se concentre sur le paysage naturel.

Chenzhou, à pleine vue des montagnes

Avec un paysage vert meublé de tas de montagnes, Chenzhou regorge d'un joyau primitif que les journalistes ont relevé le défi de découvrir : la montagne Mangshan. Forêt primitive de même latitude sur terre, La montagne Mangshan regorge d'une très grande superficie et de riches ressources animales et végétales. A cela s'ajoutent ses beaux ruisseaux et rochers. La

Des journalistes africains pendant la visite gravir jusqu'au sommet a été une expérience à la fois éprouvante et stimulante.

A l'heure où l'humanité traverse une période sans précédent de crise climatique, préserver de tels joyaux écologiques non seulement en Chine, mais partout dans le monde, est très capital. A titre d'exemple, le Bassin du Congo devrait continuer de bénéficier d'une préservation infaillible. Toutefois, cela ne suffirait pas pour le bien-être de la planète. Car tant que la réduction d'émission des gaz à effet de serre sera élevée, l'humanité continuera à

en subir les conséquences.

Au terme des visites dans les trois districts, chaque journaliste africain a estimé que le continent devrait revoir ses paramètres de partenariat avec les différents pays développés depuis le temps des indépendances jusqu'à aujourd'hui. Ce, avec une once de responsabilité et de détermination propre. Et ce serait penser à tort qu'en terme de ressources et de savoir-faire l'Afrique n'a rien à offrir ou à apprendre aux autres continents. Tant de possibilités qui n'attendent qu'à être explorées. « La Chine est avancée technologiquement, une zone où l'Afrique trouve encore ses pieds. Nous avons visité Broad Group qui se concentre sur les structures de construction en acier inoxydable. Un exemple en est le bâtiment de Holon, qui est transférable dans n'importe quelle partie du monde et a une durée de vie de 1000 ans. Penser une telle production locale sur la base de nos ressources pourrait aider à résoudre le problème du logement en Afrique », en pense Talibeh Hydera, rédacteur adjoint de Standard Newspaper en Gambie.

Merveille Jessica Atipo

NÉCROLOGIE



Les familles Boumpoutou, Nganga, la grande famille Bala ba Kwimba et Bichi Kahounga ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du rappel à Dieu de leur soeur, mère et grand-mère, Joséphine Ngongo alias José, survenue le 1^{er} avril à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à Bacongo, dans la rue Raymond Paillet au n°596, croisement de la rue Kitengué et de l'avenue Charles-de-Gaulle. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Guylin Ngossima, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Onongo, Mobou, Zoniaban, Lenka et Mobila ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur maman, tante, grand-soeur Hélène Lenka, survenue le 29 mars 2023 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°57 de la rue Okoyo, arrêt de bus école Liberté. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



Les familles Mikolo, Kinzonzi, Boungou Tongo et les enfants Fadiga ont l'immense douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances la disparition de leur fille, soeur, mère et tante, Mme Seye Bena Mikolo Edith, survenue le mercredi 5 avril 2023 à Paris, en France. Le recueillement aura lieu à Pointe-Noire, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

AGRO-INDUSTRIE

Gilbert Ondongo: «Maloukou produira jusqu'à 3000 tracteurs l'an»

Représentant personnel du président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, Gilbert Ondongo dévoile aux « Dépêches de Brazzaville » les suites de l'implantation dans la Zone industrielle et commerciale de Maloukou de l'usine Eco-Comaco spécialisée dans le montage des machines agricoles. Issue d'un partenariat entre l'entreprise chinoise Yto, premier fabricant des tracteurs au monde, la société congolaise Eco-Oil Energie et l'Etat congolais, Eco-Comaco est un pari que fait le président de la République sur l'industrialisation et la diversification de l'économie congolaise, estime Gilbert Ondongo. Entretien exclusif.

Les Dépêches de Brazzaville Monsieur le représentant personnel du président de la République, en quoi consiste la réception par l'Etat congolais, ce 6 avril, de l'usine Eco-Comaco ?

Gilbert Ondongo (G.O.) :

L'industrie est quelque chose de très complexe. Nous avons une première étape qui nous a permis de créer, en 2019, un partenariat avec une entreprise chinoise, une entreprise privée congolaise et l'Etat. Il se trouve que la pandémie de covid-19 survenue à la fin de la même année avait tout arrêté. Nous avons donc assisté à un passage à vide jusqu'en 2022 du fait de cette crise sanitaire. Maintenant que la Chine, restée longtemps confinée, s'ouvre à nouveau au monde, nous avons pu faire venir nos partenaires chinois parce que ce sont eux qui s'occupent de la partie technique de l'usine et de monter la chaîne de production. C'est ce module qui nous a été livré aujourd'hui, avant le lancement effectif de la production. Nous allons nous organiser de façon provisoire avec le concessionnaire du parc industriel de Maloukou (l'opérateur rwandais Crystal Ventures-NDLR) qui

a promis de mettre en place, dans six mois, une centrale avec des générateurs pour fournir l'électricité qui pourrait permettre à notre entreprise commune, dans une deuxième phase, de démarrer la production.

L.D.B. : A la phase active de production, combien de machines pourront être montées et à quel rythme ?

G.O. : Les partenaires chinois estiment, en fonction de la qualification des ouvriers, que l'usine a été dimensionnée pour produire 3000 tracteurs l'année. Dans le meilleur des cas, ils pourront produire 30 tracteurs par jour et donc, à terme, dépasser 3000 tracteurs l'année. Comme n'importe quel produit industriel, on pourra vendre au niveau national tout comme à l'étranger. Les machines destinées à l'importation seront naturellement acheminées vers le Port de Pointe-Noire. Pour les tracteurs destinés à la vente locale, nous avons un espace suffisant pour l'entreposage, mais ceci relève de la stratégie de management. L'Etat est actionnaire et l'entreprise aura son organigramme ainsi qu'une direction générale pour définir sa stratégie commerciale. Dans un premier

temps, quelque 200 emplois directs seront créés, et en règle générale, en économie un emploi direct appelle au moins trois emplois indirects, voire jusqu'à dix emplois indirects dans certains cas.

L.D.B. : Vous évoquez cette aide promise par le partenaire rwandais concernant l'électricité, à long terme ne pensez-vous pas que l'Etat devra œuvrer à l'autonomie d'ECO-Comaco sur ce plan ?

G.O. : En créant cette zone économique à Maloukou, l'Etat a naturellement prévu de l'approvisionner en électricité de façon pérenne. Dans le cadre du boulevard énergétique national, les travaux pour connecter la Zone industrielle de Maloukou sont en cours. Grâce à un emprunt de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, nous apporterons l'électricité jusqu'à Maloukou. On ne peut pas concevoir une zone industrielle et ne pas penser à l'alimenter en électricité.

L.D.B. : Il y a ce rêve de faire de Maloukou une grande zone de production industrielle dans la perspective du pont route-rail



Gilbert Ondongo

Brazzaville-Kinshasa qui devrait être implantée de ce côté-là.

G.O. : Voici la vision du président de la République : depuis son premier projet de société « *La Nouvelle espérance* » jusqu'à celui qui est en cours « *Ensemble poursuivons la marche* », permettez que je le dise avec ces mots, il est obsédé par le développement de son pays. Il a réfléchi et il sait par où passer pour aller au développement. Il sait qu'il faut une population bien formée : éducation, formation qualifiante. Une fois cet aspect humain considéré, il est aussi établi que partout au monde, le développement arrive avec l'industrialisation.

Ce n'est pas pour rien que l'on dit des pays développés qu'ils sont des pays industrialisés. Le développement d'un pays est donc en grande partie lié à son industrialisation. On peut citer l'exemple des nouveaux pays industrialisés, notamment ceux d'Asie du Sud-Est. Le président de la République a compris que pour se développer, il faut mettre l'accent sur l'industrialisation. Voilà pourquoi il a pris sur lui de pousser l'industrialisation du pays en pensant aux zones économiques spéciales qui sont des supports pour industrialiser le pays et donc le développer.

Propos recueillis par Gankama N'Siah

AGRICULTURE

L'usine de montage des tracteurs d'Eco-Comaco réceptionnée

La réception officielle de l'unité de montage des tracteurs de l'entreprise Eco-Comaco, au sein de la zone industrielle de Maloukou, dans la périphérie Nord de Brazzaville, a eu lieu le 6 avril.

L'entreprise Eco-Comaco, qui produira environ 3000 tracteurs par an et des centaines d'emplois directs et indirects, a pour vocation d'accompagner le processus de modernisation de l'agriculture congolaise, de réduire les importations des produits alimentaires pour lesquels le Congo dépense des milliards de FCFA par année. L'installation de cette entreprise avait débuté en 2019 puis interrompue à cause de la pandémie de covid-19. « *Nous avons perdu 2020, 2021 et même 2022 car la Chine était fermée à cause de la pandémie. Maintenant que la Chine s'ouvre au monde, nous avons pu faire venir nos partenaires chinois pour monter la chaîne de production des tracteurs* », a fait savoir Gilbert Ondongo, représentant



personnel du président de la République chargé de suivi et d'évaluation des plans et programmes.

Selon le ministre des Zones économiques spéciales, Jean-Marc Thystère Tchicaya, les travaux de voiries devraient

L'usine de montage des tracteurs à Maloukou commencer sous quinzaine pour viabiliser l'ensemble du parc industriel de Maloukou et attirer davantage d'investis-

seurs. Par ailleurs, son collègue ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Antoine Nicéphore Fylla Saint-Eudes, a rappelé qu'il n'est pas possible d'augmenter la productivité du secteur agricole sans développement de la chaîne de montage de tracteurs et d'autres équipements. L'usine de montage de tracteurs a été construite par l'entreprise chinoise Ito-Camaco. Cette chaîne de montage est la première automatisée en Afrique qui va créer deux cents emplois directs. Il convient de souligner que l'entreprise Eco-Comaco est détenue à 30 % par l'Etat congolais, 30% par la société privée congolaise Eco-Oil et 40% par l'entreprise chinoise Ito-Camaco.

Rominique Makaya